



**Institut pour l'égalité
des femmes et des hommes**

L'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes est l'institution publique fédérale compétente :

- pour garantir et promouvoir l'égalité de genre ;
- pour combattre toute forme de discrimination ou d'inégalité fondée sur le genre, notamment liée au sexe, à l'identité de genre ou aux responsabilités familiales ;
- pour élaborer et mettre en œuvre un cadre légal adapté et des structures, des stratégies, des actions et des instruments appropriés.



Comment l'Institut peut-il vous venir en aide ?

L'Institut vous assiste sur le plan juridique

L'équipe juridique de l'Institut examine les demandes d'information ou les signalements sur base des discriminations fondées sur un critère protégé, par exemple sur base du sexe ou du genre.

Les dossiers sont traités en toute confidentialité, gratuitement et toujours avec l'accord de la personne ayant effectué le signalement. L'équipe juridique vous conseille et vous aide dans les procédures de conciliation ou judiciaires.

L'Institut vous informe

L'Institut réalise des études et met gratuitement à disposition du public de nombreuses publications sur l'égalité de genre, concernant notamment la violence intrafamiliale, la grossesse sur le lieu du travail, la thématique transgenre, le congé de naissance pour les pères et les co-parents, l'écart salarial, le sexisme, les personnes présentant des variations intersexes, etc.

Téléchargez gratuitement les publications sur le site de l'Institut ou commandez-les par mail.

Qui peut s'adresser à l'Institut ?

Que vous soyez victime ou témoin de discrimination sur base entre autres du sexe, du genre, de la maternité ou de vos responsabilités familiales, ou que vous vous posiez des questions sur l'égalité de genre, vous pouvez contacter l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes.

Par exemple :

- Vous avez été licenciée parce que vous êtes **enceinte**.
- Votre employeur accorde des **avantages différents** (salaire, possibilités de formation,...) à son personnel en fonction du genre.
- Suite à votre **transition** médicale ou sociale, votre employeur refuse de prolonger votre contrat.
- Une personne a diffusé du **contenu à caractère sexuel vous concernant** sur des réseaux sociaux.
- Une personne publie des propos à caractère sexiste ou incitant à la **haine à votre égard en raison de votre genre** sur les réseaux sociaux.
- En tant qu'**employeur**, vous vous demandez si l'un-e de vos client-e-s est en droit d'exiger de ne travailler qu'avec des hommes ou des femmes.
- Vous êtes une personne trans et vous rencontrez des problèmes dans vos **contacts avec les services publics** suite à cela.
- Vous constatez que le **prix des biens et services diffère en fonction du genre** de la clientèle.
- Vous ne bénéficiez pas de la même intervention dans le coût d'un médicament **en raison de votre sexe**.
- Le règlement d'ordre intérieur d'une école a des exigences inégales entre les genres sur la **tenue vestimentaire**.

Comment contacter l'équipe juridique ?

Vous pouvez contacter l'équipe juridique de l'Institut pour toute demande d'information ou pour un signalement :

→ Par courrier

Institut pour l'égalité des femmes et des hommes
Place Victor Horta 40
1060 Bruxelles

→ Par téléphone

0800 12 800 - option 1 dans le menu
(numéro gratuit)

→ Par courrier électronique

egalite.hommesfemmes@iefh.belgique.be

→ Au moyen du formulaire en ligne sur le site internet de l'Institut

Visitez <https://igvm-iefh.belgium.be>



**Vous êtes victime ou témoin
de discrimination fondée sur
le sexe ou le genre.**

**Vous vous posez des
questions sur l'égalité de
genre en Belgique.**

**L'Institut pour l'égalité des
femmes et des hommes peut
vous aider et vous renseigner.**

**Contactez gratuitement
le 0800 12 800
(dans le menu, tapez 1).**



**Institut pour l'égalité
des femmes et des hommes**

Place Victor Horta 40

1060 Bruxelles

+32 2 233 44 00

egalite.hommesfemmes@iefh.belgique.be

<https://igvm-iefh.belgium.be>